

## *Athalie* mise au secret

Pedro Gonçalves Rodrigues  
Univ. do Porto

*Athalie*, la dernière pièce de Jean Racine, a été publiée en mars 1691<sup>1</sup> (Forestier, 2006: 727) mais elle ne serait professionnellement mise en scène qu'en mars 1716, à la Comédie-Française (Mongrédien, 1946: 85-86). Ce décalage de vingt-cinq ans est inusité dans le cadre de l'histoire des premières représentations publiques des tragédies de Racine<sup>2</sup>, ce qui fait d'*Athalie* un

---

<sup>1</sup> Dans son édition critique d'*Athalie*, Georges Forestier indique les différences textuelles entre la première publication de la pièce, en 1691, et celles de 1692 et de 1697, les trois éditions ayant été contrôlées par Jean Racine (2001a : 169-170).

<sup>2</sup> Georges Forestier, dans son ouvrage biographique *Jean Racine – véritable contribution majeure à la recherche sur la vie et l'œuvre de cet écrivain du Classicisme français* –, démontre systématiquement que toutes les tragédies antérieures ont été mises en scène avant leur publication, celle-ci lancée normalement peu de temps après. Pour plus de détails à propos de la première représentation et de la publication de chaque tragédie voir les pages indiquées : *La Thébaïde* (Forestier, 2006 : 212-214) ; *Alexandre le Grand* (*idem* : 237, 252) ; *Andromaque* (*idem* : 293-294, 309-310) ; *Britannicus* (*idem* : 361) ; *Bérénice* (*idem* : 383, 400) ; *Bajazet* (*idem* : 434, 436) ; *Mithridate* (*idem* : 460-462, 467-468) ; *Iphigénie* (*idem* : 499, 522-523) ; *Phèdre* (*idem* : 549, 565). En ce qui concerne la comédie *Les Plaideurs*, les dates sont incertaines faute de données historiques concrètes (*idem* : 324-327). Pour ce qui est d'*Esther*, jouée pour la première fois par les demoiselles de Saint-Cyr le 26 janvier 1689 (*idem* : 701), cette pièce a été publiée à la fin du mois de février de la même année (*idem* : 708). À vrai dire, la première pièce sacrée de Racine n'est pas considérée une vraie tragédie et plusieurs critiques refusent ouvertement de la nommer comme telle. Trois exemples suffisent à illustrer ce point de vue critique : une « élégie sans intrigue appréciable » selon Maurice Cambier (1949: 94), un « poème de célébration morale avec une action illustrative » d'après Jean Rohou (2003 : 97), et « une idylle héroïque sur le mode tendre » pour Manuel Couvreur (1992 : 17). Par contre, si la désignation de tragédie a été employée à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle pour parler d'*Esther*, Georges Forestier en donne les raisons : « si *Esther* a malgré tout été rapidement appelée *tragédie*, c'est qu'il n'existait pas d'autre terme pour désigner une action dramatique tirée de la Bible, mettant en scène

cas exceptionnel dans le corpus théâtral racinien. En effet, même si les deux pièces sacrées de cet écrivain majeur du XVII<sup>ème</sup> siècle possèdent un statut particulier, puisque toutes les deux ont été écrites pour les élèves de la Maison Royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, elles diffèrent en ce qui concerne l'histoire de leurs premières représentations. Si *Esther* a remporté un succès éclatant lors des représentations de 1689 (*idem*: 31), *Athalie* n'a connu que trois répétitions générales en 1691 avant d'être cloîtrée à Saint-Cyr jusqu'en 1716, sauf de rares représentations privées à la Cour (Forestier, 2006 : 723-724)<sup>3</sup>. Naturellement, des hypothèses critiques, dont nous discuterons les plus importantes, ont été proposées au XX<sup>ème</sup> siècle afin d'éclaircir les causes de cet étouffement, voire de cette censure d'une pièce souvent perçue comme le dernier ouvrage d'un écrivain qui resta silencieux pendant douze ans.

Ce cliché du silence de Jean Racine après *Phèdre*, publiée en 1677 et à laquelle auraient succédé des années d'inactivité volontaire de son auteur dans le domaine de la production écrite pour le théâtre, ne tient plus devant les documents historiques<sup>4</sup>. En fait, et comme l'a si bien démontré Georges Forestier, cet abandon du monde théâtral n'a pas été volontaire mais plutôt le résultat de la décision inéluctable de Louis XIV qui, en 1677 aussi, venait d'appeler Racine et Boileau à écrire l'histoire du règne (*idem* : 588-589). Sans aucun doute, et d'après plusieurs témoignages de l'époque (*idem* : 577-579), devenir historiographe du Roi-Soleil fut une nomination qui écartait toute possibilité de maintenir une activité théâtrale régulière<sup>5</sup>. En outre, la nou-

---

un roi et une reine et comportant un péril de mort pour les bons et un châtement sanglant pour les méchants : depuis plus d'un siècle, tous les régents de collège qui composaient en latin des pièces bibliques ou chrétiennes destinées à être représentées par leurs élèves les intitulaient *tragédies* » (2006 : 691-692).

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir le chapitre « V. *Athalie* à la Cour » de l'ouvrage « *Athalie* » de Racine (1946 : 75-84), de Georges Mongrédien.

<sup>4</sup> Malgré les données historiques disponibles, ce cliché est encore assez répandu dans la critique racinienne, comme le souligne Georges Forestier : « On est revenu aujourd'hui et de la pieuse fiction d'un Racine converti et de la rêverie romantique du sacrifice. Pas complètement cependant : même au XX<sup>e</sup> siècle, textes contemporains sous les yeux, les historiens de la littérature et du théâtre n'ont pu se défaire tout à fait de l'idée que Racine a de son propre chef abandonné le théâtre en 1677 » (2006 : 577).

<sup>5</sup> Alain Niderst insiste sur cette première conséquence de la nouvelle charge de Racine auprès du roi Louis XIV : « Cette flatteuse promotion rendait impossible la poursuite d'une carrière de dramaturge » (1995 : 11).

velle charge de Racine correspondait au faite de sa carrière<sup>6</sup>, et il deviendrait par la suite un courtisan proche du Roi-Soleil et de Madame de Maintenon, ayant été admis à Marly pour la première fois le 17 août 1687 (*idem* : 672-674).

Ainsi, l'épouse morganatique de Louis XIV faisant tellement confiance à Jean Racine<sup>7</sup>, il serait, avec Boileau, choisi pour revoir les Constitutions de la Maison Royale de Saint-Louis<sup>8</sup>. Ce grand projet pédagogique de la marquise de Maintenon fut une fondation laïque, mais seulement jusqu'en 1692, inaugurée le 2 août 1686 (Neveu, 1992: 82) et dont le but était d'éduquer des filles de la petite noblesse provinciale/militaire et appauvrie<sup>9</sup> afin de « contribuer au redressement moral de la France catholique » (Piéjus, 2000 : 66)<sup>10</sup>. Pour l'atteindre, un curriculum diversifié fut créé et dans lequel l'instruction reli-

---

<sup>6</sup> Georges Forestier éclaire quel était le nouveau statut de Racine à partir de 1677 : « l'historien est au XVII<sup>e</sup> siècle au sommet de la hiérarchie des hommes de lettres » (2001 *b* 7). Par conséquent, et étant donné la fortune du lieu commun critique du silence volontaire supposé de Racine, Jean Rohou ne peut que conclure péremptoirement : « [Racine] serait fort surpris de nous entendre parler de son "silence après *Phèdre*" » (2003: 34).

<sup>7</sup> Cette proximité entre Madame de Maintenon et Jean Racine est d'ailleurs soulignée par Jean Orcibal (1950 : 11) et par Maurice Cambier qui, dans son ouvrage *Racine et Madame de Maintenon : « Esther » et « Athalie » à Saint-Cyr*, écrit : « Monsieur Racine [...] était devenu son familier, en qui elle avait de jour en jour plus de confiance, qu'elle consultait pour tout ce qui concernait les projets et l'organisation de son institution de Saint-Cyr, qu'elle mettra à bientôt à contribution en lui demandant d'écrire des pièces pour les élèves de cet établissement et que lui-même à mesure qu'il vieillissait, prenait de plus en plus la Marquise comme confidente » (1949: 58).

<sup>8</sup> Pour plus de détails à propos des Constitutions de Saint-Cyr, voir la synthèse qu'en fait Maurice Cambier (1949 : 70-74).

<sup>9</sup> Pour un exposé détaillé de l'histoire de la création et du fonctionnement de Saint-Cyr, voir l'ouvrage fondamental d'Anne Piéjus, *Le Théâtre des demoiselles. Tragédie et musique à Saint-Cyr à la fin du Grand Siècle* (2000 : 33-69), ou l'article de Bruno Neveu, « La maison de Saint-Cyr au temps de Racine » (1992 : 77-88).

<sup>10</sup> Georges Forestier explicite cet objectif ultime de l'éducation donnée aux demoiselles de la Maison Royale de Saint-Louis : « À Saint-Cyr, [...] il ne s'agissait pas de former de simples maîtresses de maison ou des religieuses qui ignoraient à peu près tout des choses de l'esprit, mais des femmes dotées d'une « honnêteté » chrétienne et civile susceptible de leur permettre de tenir leur place dans le monde, si elles se mariaient, ou de devenir elles-mêmes des pédagogues éclairées si elles choisissaient la vie conventuelle » (Forestier, 2006 : 688).

gieuse tenait un rôle central<sup>11</sup>, à côté des méthodes pédagogiques qui incluaient des activités ludiques, notamment le théâtre. Dans ce contexte, et toujours pour l'amusement et l'éducation morale et pieuse des jeunes filles, ce fut Jean Racine qui inaugura le théâtre musical de Saint-Cyr<sup>12</sup>, avec *Esther* et *Athalie*.

Toutefois, le projet initial de faire représenter *Esther* à huis clos (Cambier, 1949 : 90-91) ne fut pas respecté et six représentations publiques triomphales eurent lieu à Saint-Cyr devant la Cour, en janvier et février 1689 (Forestier, 2006 : 701-704)<sup>13</sup>. Lors de cette première série de représentations<sup>14</sup> Louis XIV commanda une seconde pièce à Jean Racine (*idem* : 704, 712). Cette commande, impossible d'annuler puisque le roi en était l'auteur (Piéjus, 2000 : 547), fut à l'origine d'*Athalie* mais, cette fois-ci, Madame de Maintenon n'osa jamais la faire représenter devant la Cour. Aussi les trois répétitions générales

---

<sup>11</sup> Jean-Paul Desprat explique l'importance de la religion dans le programme éducatif développé à Saint-Cyr: « La religion reste la base des études, il ne peut en être autrement. L'éducation se doit [...] de poursuivre d'abord la réalisation du bien spirituel » (2003 : 266). Pour approfondir le sujet de la formation religieuse donnée aux demoiselles de Saint-Cyr, voir l'article de Robert Mac Bride, « Madame de Maintenon – pédagogue chrétienne et raisonnable » (1999: 414-417).

<sup>12</sup> Anne Piéjus donne la définition de ce concept : « Le théâtre musical des Demoiselles – terme communément adopté par lequel on désigne un théâtre déclamé faisant intervenir, à diverses reprises, une musique vocale et orchestrale intégrée à la représentation » (2000 : 17-18). Évidemment, les deux pièces sacrées de Jean Racine ne furent pas les seules composées à l'usage des élèves de Saint-Cyr et le répertoire théâtral de Saint-Cyr (*idem* : 93-136) incluaient d'autres exemples comme les tragédies *Jephté*, de Claude Boyer, et *Jonathas*, de Joseph-François Duché de Vancy.

<sup>13</sup> La responsabilité de Madame de Maintenon dans la décision finale de rendre les représentations publiques est analysée par Anne Piéjus (2000 : 534-537) : si le souhait initial de la marquise imposait des représentations privées, sa décision de faire quelques répétitions de la pièce dans ses appartements attira la curiosité des courtisans et de Louis XIV. Conséquemment à cette réaction, et d'après les mémoires de Manseau, l'intendant de Saint-Cyr, Madame de Maintenon ne fit que céder à l'enthousiasme de son royal époux et autorisa les représentations d'*Esther* devant la Cour. Néanmoins, la marquise prit soin de composer elle-même la liste des invités pour que Saint-Cyr ne fût pas envahi par la foule des courtisans, ce qui lui permit de garder une certaine tranquillité à chaque spectacle (*idem* : 538-539).

<sup>14</sup> Une seconde série de représentations publiques eut lieu en janvier 1690 (Forestier, 2006 : 720).

de 1691<sup>15</sup> n'eurent-elles lieu que grâce à l'insistance de Louis XIV pour voir la pièce (Forestier, 2006 : 723). Assurément, une telle résolution se révélait plus favorable à la concrétisation du souhait initial de Madame de Maintenon – un ouvrage pieux à l'usage exclusif et privé des Demoiselles – mais la question s'impose : pourquoi un tel contraste entre la publicité dont *Esther* fut l'objet et l'étouffement d'*Athalie*? Certainement, l'hostilité et les messages anonymes des hommes de lettres envieux du succès renouvelé de Jean Racine (Mongrédien, 1946 : 57) ne suffisent point à expliquer les causes du bannissement de sa dernière pièce, d'ailleurs protégée du roi et de Madame de Maintenon.

En effet, et outre la rivalité des ennemis écrivains de Jean Racine, plusieurs facteurs se conjuguèrent pour freiner l'aventure du théâtre musical de la Maison Royale de Saint-Louis. Tout d'abord, les représentations d'*Esther*, devant le Roi-Soleil et ses courtisans, engendrèrent chez les Demoiselles un goût démesuré pour ces spectacles, tout en favorisant leur vanité, leur pédanterie et l'oubli des règles de piété et d'austérité de l'institut (Piéjus, 2000 : 558, 578). Ensuite, les galanteries des jeunes hommes de la Cour<sup>16</sup> contribuèrent à aggraver les désordres qui agitaient la communauté de Saint-Cyr.

En plus de ces problèmes internes à la Maison, Hébert, le curé de Versailles, et Godet des Marais,<sup>17</sup> tous les deux membres du clergé, accablèrent de

---

<sup>15</sup> Les trois répétitions se firent sans décors, sans garde-robes et sans orchestre, remplacé par un clavecin, et toujours pour une petite audience privée : le roi et le dauphin le 5 janvier, quelques dames le 8 février, les rois catholiques anglais exilés en France et quelques invités comme Fénelon et le Père La Chaise le 22 février (Forestier, 2006 : 723).

<sup>16</sup> Dans son ouvrage *Madame de Maintenon (1635-1719) ou le prix de la réputation*, Jean-Paul Desprat écrit : « sur ce chapitre, on en apprendra de belles. Mesdemoiselles de Choiseul et d'Osmane ont eu des galants. Un abbé vif-argent, Antoine de Guiscard de La Bourlie, a enlevé une pensionnaire, histoire qu'on étouffera tant bien que mal. Une autre affaire touche encore de plus près la fondatrice : son propre cousin, Philippe de Villette, veuf depuis peu et sexagénaire, s'est épris de Mademoiselle de Marsilly qu'il a remarquée dans le chœur des Israélites et qui n'a pas dix-sept ans. Il l'épousera, à la grande fureur de sa cousine et surtout de sa fille, Madame de Caylus » (2003 : 278). À ceci s'ajoutaient les pamphlets hollandais qui décrivaient Saint-Cyr comme le sérail de Louis XIV (Mongrédien, 1946 : 56).

<sup>17</sup> Devenu le directeur de conscience de Madame de Maintenon après la mort de l'abbé Gobelin, en 1691, Godet des Marais fut sacré évêque de Chartres le 1<sup>er</sup> août 1692, à Saint-Cyr (Desprat, 2003 : 280-281). Hostile aux expériences théâtrales développées à Saint-Cyr, Godet des Marais déclina l'invitation pour assister à la troisième répétition d'*Athalie*. De

reproches Madame de Maintenon (Forestier, 2006 : 721)<sup>18</sup>. Condamnant le caractère public des représentations d'*Esther*, ils dénonçaient l'inutilité pédagogique d'une telle activité et les risques qui en découlaient pour des demoiselles nobles destinées à une éducation pieuse : devenues des comédiennes/chanteuses semi-professionnelles à cause du rythme des représentations<sup>19</sup>, les jeunes filles sur les planches connaissaient les effets de la vanité tandis que leurs collègues, n'étant que des spectatrices, « jalousaient le succès de leurs consœurs et rêvaient d'être applaudies à leur tour par les galants seigneurs de la Cour » (*ibidem*).

Toutes ces critiques externes et tous les problèmes vécus à l'intérieur de la Maison Royale de Saint-Louis eurent comme première conséquence celle d'inquiéter profondément la marquise de Maintenon qui décida finalement de défendre à jamais toute représentation théâtrale publique à Saint-Cyr (*idem* : 723)<sup>20</sup>. D'autre part, les désordres provoqués par les représentations d'*Esther* eurent leur part dans le déclenchement du processus de régularisa-

---

plus, et le même jour, il fit une conférence sur la conduite scandaleuse des chrétiens peu respectueux du Carême devant plusieurs éducatrices de la Maison Royale de Saint-Louis (Rohou, 2003 : 101).

<sup>18</sup> L'opinion de l'Église Catholique à l'égard du théâtre au XVII<sup>ème</sup> siècle est synthétisée par Jean Rohou : « Depuis l'Antiquité, Église et moralistes avaient presque toujours été hostiles au théâtre. C'était net en France [...] : les comédiens ont une vie dissolue, la comédie encourage les vices et la subversion sociale, la tragédie la passion amoureuse et une ambition orgueilleuse. Et surtout les représentations sont des séances de fascinantes séductions, aliénantes pour la raison et la liberté morale » (2003 : 99). Pour un résumé de l'évolution des conflits et des controverses entre l'Église et le théâtre depuis l'Antiquité, et avec une attention particulière apportée au cas du XVII<sup>ème</sup> siècle français, voir l'ouvrage de Simone de Reyff, *L'Église et le théâtre : l'exemple de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*.

<sup>19</sup> Étant donné le statut social des acteurs au XVII<sup>ème</sup> siècle en France (Piéjus, 2000 : 602), Anne Piéjus éclaire les conséquences sociales des représentations d'*Esther* pour les demoiselles de Saint-Cyr : « Une jeune fille montant sur les planches, fussent-elles celles de son dortoir d'écolière, passait pour vulgaire, sinon de petite vertu, aux yeux d'une fraction influente de l'opinion publique » (*idem* : 618).

<sup>20</sup> Toutefois, Jean-Paul Desprat démontre que Madame de Maintenon a compris très vite le péril qui menaçait la communauté de Saint-Cyr : dans une lettre de la marquise adressée à son directeur de conscience, l'abbé Gobelin, et datée du 20 février 1689 – c'est-à-dire, le lendemain de la dernière représentation d'*Esther* – elle parle déjà des dangers de l'orgueil et conseille Gobelin de prêcher aux dames de Saint-Cyr à ce propos (2003 : 277).

tion de l'institut – devenu un couvent en 1692 –, comme l'explique en détail Anne Piéjus (2000 : 555-583).

Ainsi, et sans aucun doute, les causes à l'origine de l'étouffement d'*Athalie*, liées au mouvement de régularisation de Saint-Cyr<sup>21</sup>, sont diverses et, pour l'essentiel, dépendantes les unes des autres. Si bien que les critiques sont normalement plus enclins à en faire le bilan<sup>22</sup> qu'à privilégier un élément spécifique comme étant la pierre de touche du bannissement de la pièce. Mais il y a des exceptions.

Tel est le cas de Georges Mongrédien qui, tout en reconnaissant l'ensemble des facteurs présentés ci-dessus (1946 : 54-57), insiste sur le rôle antagoniste du clergé contre Jean Racine<sup>23</sup> à cause des relations amicales de celui-ci avec Port-Royal (*idem* : 58)<sup>24</sup>. Cependant, s'il est incontestable que Racine possédait des liens étroits avec ce monastère<sup>25</sup>, Georges Forestier démontre que ces mêmes liens ne se renouvelèrent véritablement qu'au milieu des années quatre-vingt-dix et suggère qu'ils révèlent un désir de réconciliation plutôt qu'une prise de position partisane admise sans ambages (2006 : 632-635, 772-779, 797-802)<sup>26</sup>.

---

<sup>21</sup> Un exemple des effets de la régularisation sur la création d'*Athalie* est relevé par Anne Piéjus (2000 : 548-550) : en 1690, les répétitions musicales des chœurs se firent avec beaucoup de difficultés et le supérieur des frères de la congrégation de la Mission (les Lazaristes) – ordre d'où provenaient les chapelains et les confesseurs de Saint-Cyr (Rohou, 2003 : 100) – réussit à faire renvoyer Jean-Baptiste Moreau, compositeur de la musique de la pièce et responsable des répétitions.

<sup>22</sup> Ce sont les cas, par exemple, de Maurice Cambier (1949 : 142-147), Jean-Paul Desprat (2003 : 275-279) et Georges Forestier (2006 : 720-723).

<sup>23</sup> « De même qu'au temps de *Phèdre*, tous les ennemis de Racine se liguaient pour étouffer son chef-d'œuvre nouveau. Mais c'est le clergé gallican qui prit la tête du mouvement et l'initiative de l'attaque » (Mongrédien, 1946 : 57).

<sup>24</sup> « En persécutant Racine, c'était le jansénisme tout entier qu'on atteignait et c'était là le point principal » (Mongrédien, 1946 : 58).

<sup>25</sup> Jean Racine avait fait ses études aux Petites Écoles de Paris et à Port-Royal des Champs (Forestier, 2006 : 51-72, 81-84, 98-110). Par ailleurs, plusieurs membres de sa famille étaient proches du monastère (*idem* : 32-34), notamment sa tante, Agnès de Sainte-Thècle, qui devint prieure de Port-Royal des Champs en 1684 (*idem* : 647-648), et abbesse en 1690 (Racine, 2004: LXXXV).

<sup>26</sup> Néanmoins, Georges Forestier reconnaît qu'il est très difficile de résoudre définitivement la question de la nature des relations de Jean Racine avec Port-Royal : « Ami des plus éclairés des jésuites, les Rapin, Bouhours et Bourdaloue, et au mieux avec le Père La

Par ailleurs, la proposition de lecture de Georges Mongrédien devient encore moins soutenable puisqu'elle est tributaire du « mythe de la disgrâce » (*idem* : 817) – une disgrâce qui aurait affligé Jean Racine à la fin de sa vie<sup>27</sup>. En effet, Georges Forestier dénonce Louis Racine, auteur des *Mémoires contenant quelques particularités sur la vie et les ouvrages de Jean Racine*, publiées en 1747, comme étant le seul responsable d'une invention à la fortune critique considérable<sup>28</sup> : celle de la disgrâce de son père<sup>29</sup>. Or, ce mythe forgé se heurte de front à l'énumération des données historiques disponibles concernant la situation de Jean Racine à la Cour en 1697-1698 (*idem* :

---

Chaise, le confesseur du roi, tout en vouant une admiration éperdue aux « saints » de Port-Royal sans partager pour autant leur intransigeance doctrinale sur la question de la grâce, Racine aurait pu se déclarer officiellement, comme son ami Boileau, « molino-janséniste ». L'aspiration identitaire en plus, lui qui avait été « élevé à Port-Royal », après avoir été bercé par une tante désormais Mère abbesse du monastère des Champs, et qui se dépensait en démarches pour tenter de rendre vie au monastère moribond. Mais peut-on penser que placé entre ses amis jansénistes et son cher cousin Louis Ellies Du Pin, ami le plus proche de la famille et gallican acharné, il ait pu ne pas avoir d'arrière-pensées politiques, même s'il s'est bien gardé de les laisser transparaître dans sa correspondance ? Il n'est pas sûr que le parcours des dernières années de sa vie nous permette de tirer cette question au clair » (2006 : 776-777).

<sup>27</sup> « L'étouffement d'*Athalie* est le premier symptôme de la disgrâce future de Racine [...] dont il ne fut victime que parce qu'il était suspect de jansénisme » (Mongrédien, 1946 : 58).

<sup>28</sup> Georges Forestier ne pourrait être plus clair : « on se demande ce qui a autorisé son fils à forger ce mythe de la disgrâce, qui a aveuglé la plupart des biographes jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, pour culminer dans la *Vie de Racine* de François Mauriac » (2006 : 817).

<sup>29</sup> S'il est vrai que Marie-Catherine, fille de Jean Racine, ne put pas se faire religieuse à Port-Royal des Champs, vu qu'elle avait été obligée d'abandonner le monastère après Pâques en 1698 (Forestier, 2006 : 810-814), l'accusation de jansénisme qui en résulta contre l'historiographe du roi fut le point de départ de toutes les affabulations de Louis Racine sur la disgrâce de son père. Partant du brouillon d'une lettre pour Madame de Maintenon, peut-être jamais adressée et dans laquelle Jean Racine se défendait de l'accusation d'hérésie (*idem* : 814-816), Louis Racine inventa d'autres épisodes pour créer toute l'histoire de la disgrâce : un mémoire sur la misère du peuple français écrit par son père et envoyé à la marquise ; la maladie de Jean Racine comme la conséquence de la perte de la faveur royale ; la rencontre de Racine avec Madame de Maintenon dans une allée du parc de Versailles (*idem* : 817-819). Georges Forestier dévoile les motivations du fils cadet de Jean Racine : « En fait, c'était une hagiographie que son fils écrivait : après avoir bâti la légende dorée de la "conversion" au lendemain de *Phèdre* et de la vie parfaite et quasiment pénitente qui s'ensuivit, il en venait à la dernière étape de toute vie de saint, le martyre » (2006 : 820).



816-817): la protection que lui accordait le ministre des Affaires Étrangères, Torcy ; la possibilité d'une promotion pour son fils aîné, Jean-Baptiste ; sa présence régulière à Marly<sup>30</sup> ; la tranquillité évidente de Racine visible dans sa correspondance et seulement perturbée par des soucis à caractère privé concernant sa santé et ses enfants (*idem* : 821-823) ; et pour finir, aucune rumeur de la Cour de ces années-là à propos de la disgrâce de l'historiographe du roi ne nous est parvenue.

Voilà donc plusieurs indices convaincants qui suffisent amplement à effacer le mythe de la disgrâce et qui autorisent à situer une véritable réconciliation de Racine avec Port-Royal seulement après 1689/1690. En tout cas, ces données historiques ne permettent pas d'écarter totalement l'hypothèse de Georges Mongrédien à propos de la haine farouche d'Hébert et de Godet des Marais contre Port-Royal. Tout compte fait, même si nous pouvons admettre que les liens personnels de Racine avec le monastère (avant la réconciliation) constituaient une raison secrète de l'attitude de ces membres du clergé contre l'auteur d'*Athalie*, cela reste quand même une hypothèse invérifiable. En outre, s'ils voulaient punir Racine, pourquoi n'ont-ils pas commencé par empêcher la seconde série de représentations d'*Esther* en 1690 ?

Une autre lecture critique qui explique le bannissement d'*Athalie* pour des raisons obscures ou non avouées est celle de Jean Orcibal qui, quitte à faire de la régularisation de Saint-Cyr un fait secondaire, propose de lire *Athalie* comme une pièce étouffée à cause des allusions incluses à la Glorieuse Révolution en Angleterre<sup>31</sup>. D'après son ouvrage, *La Genèse d'« Esther »*

---

<sup>30</sup> Georges Forestier énonce la valeur sociale des invitations à Marly : « [les] séjours à Marly, avec ses invités triés sur le volet, véritable baromètre de la faveur » (2006 : 819). Pour ce qui est du cas particulier de Jean Racine à Marly en 1698, lors de l'accusation de jansénisme, G. Forestier ajoute : « il continua d'être invité à tous les voyages de Marly, ce qui est la plus forte preuve que Louis XIV n'avait pas ajouté foi aux insinuations » (*idem* : 816).

<sup>31</sup> Avant Jean Orcibal, Gustave Charlier présenta une thèse, « *Athalie* et la Révolution d'Angleterre », publié dans *De Ronsard à Victor Hugo. Problèmes d'histoire littéraire*, Université de Bruxelles, 1931, pages 137-166, qui contient précisément la proposition d'établir un rapport entre *Athalie* et la Glorieuse Révolution. Maurice Cambier illustre le succès qu'elle a remporté dans le milieu académique : « Cette opinion personnelle [c'est-à-dire, la thèse de G. Charlier] a recueilli plusieurs adhésions importantes, notamment celle de M. Abel Lefranc, professeur au Collège de France, et de Monsieur Raymond Lebègue, professeur à la Sorbonne » (1949 : 133). Malheureusement, nous n'avons pas eu accès à

et d'« *Athalie* », cette révolution, pendant laquelle le roi catholique Jacques II perdit le trône en faveur de Marie II et Guillaume III, protestants tous les deux, aurait été la cause du choix de l'histoire d'Athalie et Joas, dont le dénouement – la reine usurpatrice et impie remplacée par l'héritier légitime – exprimerait le souhait d'une restauration catholique en Angleterre<sup>32</sup>. D'autre part, la pièce de Racine aurait été perçue par Madame de Maintenon comme un moyen de convaincre Louis XIV à accorder son soutien militaire à Jacques II qui, évidemment, voulait récupérer le trône d'Angleterre (Orcibal, 1950 : 77-82). Cependant, le projet de Jacques II échoua et *Athalie*, sous prétexte des critiques du clergé et de la jalousie des poètes ennemis de Racine (*idem* : 75-76), devint « le malencontreux manifeste interventionniste de Racine » qui tomberait « dans l'oubli jusqu'au jour où un providentiel renversement des circonstances permettrait de lever les masques » (*idem* : 82-83)<sup>33</sup>.

Ainsi, bien que *La Genèse d'« Esther » et d'« Athalie »* soit riche en notes qui soutiennent tout le texte<sup>34</sup>, Jean Orcibal fut peut-être le dernier à soutenir

l'ouvrage de Gustave Charlier, dont Maurice Cambier présente un petit résumé (*idem* : 133-138). En revanche, Georges Forestier, en écrivant à propos des académiciens favorables à cette théorie-là, considère que Jean Orcibal « pousse les idées de ses prédécesseurs jusqu'à leur dernière extrémité » (2001a : 164).

<sup>32</sup> « Par le choix d'*Athalie* Racine marquait qu'il n'entendait pas s'en tenir aux lieux communs que la vie d'Absalon fournissait aux écrivains contemporains. [...] Ce qui l'intéressait, c'était l'avenir glorieux [...], l'avenir qu'on pouvait imaginer, souhaiter, demander à Dieu, et peut-être même préparer : la Restauration » (Orcibal, 1950 : 56). La lecture à clef des personnages proposée par Jean Orcibal est la suivante : le personnage d'Athalie représenterait Guillaume d'Orange ; celui de Joas le fils de Jacques II ; celui de Mathan le pasteur Guilbert Burnet, partisan de Guillaume ; celui de Joad l'archevêque de Cantorbéry, William Sancroft, qui refusa de reconnaître Marie II et Guillaume III comme rois d'Angleterre (*idem* : 57-73).

<sup>33</sup> Une raison supplémentaire pour ce silence est ajoutée par Jean Orcibal : « Alors que se préparaient des tentatives directes contre la vie de Guillaume, il eût enfin été déraisonnable de les glorifier ouvertement en révélant l'application que l'on faisait à Versailles du dangereux thème d'*Athalie* » (1950 : 82).

<sup>34</sup> Néanmoins, il y a parfois des imprécisions dans l'ouvrage de Jean Orcibal. Par exemple, quand il soutient que le personnage de Mathan est avide de richesses, tout comme le partisan de Guillaume III, Gilbert Burnet, J. Orcibal renvoie le lecteur aux vers 48 (le texte indiquant le vers 47, mais il s'agit évidemment d'une coquille) et 868 qui, cependant, disent la cupidité non de Mathan mais d'Athalie et Nabal (1950 : 70). Cela ne fait pas beaucoup quand même pour nous persuader de la validité de cette lecture à clef de la pièce.

la thèse d'un rapport entre *Athalie* et la Glorieuse Révolution anglaise. Il ne fit pas école et son ouvrage n'est habituellement cité que pour être contesté<sup>35</sup>.

De fait, l'interprétation de l'étouffement d'*Athalie* en tant qu'épisode de la régularisation de Saint-Cyr en couvent s'est affermie comme l'explication adoptée le plus souvent. En même temps, les théories favorables à la persécution du jansénisme supposé de Racine ou à la dimension politique de la pièce ont été abandonnées ou ne sont que rarement évoquées.

Mais c'est précisément dans le contexte de la régularisation qu'il est possible d'identifier un facteur politique rarement mentionné par les historiens/critiques d'*Athalie* et qui pourrait être l'origine secrète de l'insistance hostile des personnalités religieuses contre les représentations publiques des Demoiselles.

S'il est plausible que Louis XIV aurait pu vouloir la reconnaissance officielle de Saint-Cyr par le pape (Piéjus, 2000 : 559), il est certain que le grand problème politique de la Maison Royale de Saint-Louis résidait dans le fait que le roi avait doté cette institution laïque en recourant aux biens de l'Église<sup>36</sup>. L'état difficile du trésor royal et la nécessité d'assurer la sécurité

---

<sup>35</sup> Dans son ouvrage *Le Dieu caché. Étude sur la vision tragique dans les « Pensées » de Pascal et dans le théâtre de Racine*, Lucien Goldmann suggère, en passant, la possibilité de reformuler l'hypothèse de Gustave Charlier et Jean Orcibal mais il conclut : « Nous croyons cependant qu'une telle hypothèse s'appuierait sur trop peu de données concrètes pour pouvoir être soutenue sérieusement » (1975 : 441). Mentionnant lui aussi l'ouvrage de Jean Orcibal, Roland Barthes est encore plus concis : « Le nombre et la convergence des indices factuels (Orcibal) ? On atteint ici, même pas le probable, seulement le plausible » (1979 : 159). Pour sa part, Jean Rohou rappelle l'essentiel de l'ouvrage de Jean Orcibal (2003 : 28-29) pour conclure de façon convaincante : « C'est certainement inexact. [...] Anecdotiquement excitante, l'hypothèse se révèle sans fondement, inutilisable et dangereuse. Car c'est un grave contresens sur la nature même de l'œuvre d'art que de la réduire à une entreprise accidentelle – même quand elle l'est au départ, ce qui n'est pas ici le cas. *Athalie* n'est pas un pamphlet occasionnel, mais un mythe allégorique de portée potentiellement universelle, fondateur pour le monde chrétien » (*idem* : 29). Un autre exemple de cette contestation est celui de Georges Forestier qui décrit *La Genèse d'« Esther » et d'« Athalie »* comme « un étrange livre » (2006 : 904).

<sup>36</sup> Jean-Paul Desprat explique comment le Roi-Soleil ménagea l'affaire : « Louis XIV [...] dote [Saint-Cyr] de 165 000 livres annuelles, 114 000 prélevées sur le revenu de l'abbaye de Saint-Denis à la tête de laquelle il n'a pas nommé d'abbé depuis la mort du cardinal de Retz en 1679, 50 000 livres en fonds de terre, le reste provenant des rapports du domaine » (2003 : 246-247).

temporelle du nouvel institut furent les raisons qui poussèrent le roi à s'approprier de la mense abbatiale de Saint-Denis (Neveu, 1992 : 79) mais, bien que, selon lui, elles fussent compréhensibles, ces raisons lui coûtèrent cher<sup>37</sup>.

En effet, le Saint-Siège n'aurait pas pu accepter tranquillement l'utilisation de biens ecclésiastiques pour le fonctionnement d'une institution laïque. D'ailleurs, l'enseignement élémentaire était un des domaines exclusifs des autorités religieuses (Duchêne, 2004 : 90), ce qui donnait une cause additionnelle aux réticences de Rome à l'égard de Saint-Cyr. Il n'est donc pas étonnant de découvrir que le roi ne put accomplir l'union de la mense abbatiale à la Maison Royale de Saint-Cyr qu'en novembre 1692, faute de l'autorisation du pape qui n'arriva que quand le processus de régularisation de l'institut touchait à sa fin (Piéjus, 2000 : 557)<sup>38</sup>.

Même s'il est vrai que le Saint-Siège avait « de nombreux contentieux » avec la France (Desprat, 2003 : 280), l'ordre des événements ne laisse de surprendre. Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de conclure qu'Hébert et Godet des Marais, en condamnant le théâtre musical de Saint-Cyr<sup>39</sup>, servaient à merveille non seulement les intérêts de l'Église en France mais principalement ceux de Rome<sup>40</sup>. Louis XIV obtint la reconnaissance de Saint-Cyr par le pape mais celui-ci remporta la victoire : une maison d'éducation laïque deve-

---

<sup>37</sup> « Louis XIV se condamna à traiter non seulement avec l'autorité épiscopale locale, déférente et accommodante par définition, mais avec la cour de Rome, hostile par principe aux atteintes portées au régime de la propriété ecclésiastique telle qu'elle la concevait. C'était s'exposer aux lenteurs proverbiales de la Chancellerie et de la Chambre apostolique » (Neveu, 1992 : 79).

<sup>38</sup> Jean-Paul Desprat souligne l'importance de l'accord du pape concernant la mense abbatiale : « C'est cette union tardive qui donne corps au projet mûri entre-temps de transformer Saint-Cyr en monastère, une mutation effectuée à marche forcée, dans une ambiance de piété revenue au galop » (2003 : 280).

<sup>39</sup> De plus, notons que ce fut Godet des Marais le guide de Madame de Maintenon dans le long et difficile processus de régularisation de la Maison Royale de Saint-Louis (Desprat, 2003 : 280-284).

<sup>40</sup> Sans dire s'ils agissaient ou pas sous l'influence directe du Saint-Siège, Anne Piéjus, avec une seule phrase, souffle à l'oreille du lecteur l'intérêt secret d'Hébert et de Godet des Marais : « L'habileté des personnalités religieuses tint à la relation qu'elles établirent entre le comportement des Demoiselles et la régularisation qu'elles souhaitaient » (2000 : 641).

nait un couvent et la mense abbatiale de Saint-Denis restait sous le contrôle et à l'usage exclusif de l'Église catholique.

Ainsi, il est clair que si les détracteurs religieux du théâtre musical de Saint-Cyr s'intéressaient moralement aux controverses sur le théâtre en général et sur ses effets dangereux, ils se sentirent probablement beaucoup plus concernés par le précédent que créait l'inauguration de la Maison Royale de Saint-Cyr. Il ne fut jamais question de condamner la pièce d'*Athalie* en tant que texte janséniste et/ou périlleux pour de jeunes filles, bien que les relations passées de son auteur avec Port-Royal aient pu jouer un rôle non négligeable. Aussi l'étouffement d'*Athalie* ne fut-il qu'un épisode d'une régularisation difficile, provoquée par la censure acharnée de ceux qui ne voulaient pas d'instituts laïcs pédagogiquement révolutionnaires et financés au moyen des biens de l'Église.

Par conséquent, et pour terminer, nous croyons que le théâtre sacré de Jean Racine ne fut justement qu'un excellent argument d'attaque utilisé contre le projet innovateur de Madame de Maintenon<sup>41</sup>. À l'ombre des querelles entre l'Église et le théâtre s'ajouta, sans (aucun) doute, l'ombre de Rome et de ses intérêts politiques, économiques, religieux et éducatifs<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Roger Duchêne écrit : « L'exemple de Saint-Cyr montre combien il est difficile d'aller contre son temps. Le désir de réforme et le souhait d'une pédagogie nouvelle qui animaient Mme de Maintenon [...] ont été vite emportés sous le poids des pressions extérieures » (2004 : 106).

<sup>42</sup> Certaines idées fondamentales du troisième chapitre de notre mémoire de master, intitulé « *Athalie* em Saint-Cyr : Fronteiras da Crítica Raciniã », soutenu en décembre 2012 à la Faculté de Lettres de l'Université de Porto, permettent de faire référence à ce que nous appellerions la censure contemporaine d'*Athalie* dans le cadre de ce colloque. Étant donné la perte du sens du sacré dans les audiences contemporaines (Forestier, 2001a : 177) et le recul de la religion à partir des années soixante (Rohou, 2003 : 107), la dernière pièce de Racine a été progressivement dépréciée et délaissée au XX<sup>ème</sup> siècle. De fait, l'étude approfondie des principaux ouvrages critiques sur *Athalie* démontre qu'il y a un refus presque généralisé de parler de la dimension religieuse de la pièce, les aspects historiographiques l'emportant parfois sur l'analyse littéraire. Pour ce qui est des études critiques du texte d'*Athalie*, ils favorisent souvent la caractérisation directe des personnages mais sans réfléchir au sens religieux et dynamique de chacun, ce qui empêche de discuter les différentes attitudes des personnages concernant la foi et le rapport entre eux et la représentation de Dieu proposée par l'ensemble de la pièce. Certainement, il ne suffit pas de dire qu'il s'agit d'une pièce édifiante parce qu'elle raconte le triomphe de Dieu. De plus, il nous a semblé que, pour la plupart des critiques, la discussion du conflit entre la

### Références bibliographiques

- BARTHES, Roland – *Sur Racine*. [Paris] : Éditions du Seuil, 1979 (1<sup>ère</sup> édition, 1963).
- CAMBIER, Maurice – *Racine et Madame de Maintenon : « Esther » et « Athalie » à Saint-Cyr*. Bruxelles : Durendal, 1949.
- COUVREUR, Manuel – « *Athalie* : une dramaturgie du clair-obscur », in « *Athalie* » de Jean Racine, *musique de Servaas de Konink*. Ed. Manuel Couvreur. Bruxelles : Le Cri, 1992, 13-32.
- DESPRAT, Jean-Paul – *Madame de Maintenon (1635-1719) ou le prix de la réputation*. [Paris] : Perrin, 2003, 243-336.
- DUCHÊNE, Roger – *Être femme au temps de Louis XIV*. Paris : Perrin, 2004, 89-108.
- FORESTIER, Georges – « Dossier », in Jean Racine, *Athalie*. Ed. Georges Forestier. Paris: Gallimard, 2001*a*, col. «Folio théâtre», 147-191.
- – « Préface », in Jean Racine, *Athalie*. Ed. Georges Forestier. Paris : Gallimard, 2001*b*, col. «Folio théâtre», 7-27.
- – « Chronologie », in Jean Racine, *Œuvres Complètes*. Vol. I. Ed. Georges Forestier. Paris : Gallimard, 2004, col. «Bibliothèque de la Pléiade», (1<sup>ère</sup> édition, 1999), lxix-xc.
- – *Jean Racine*. Paris : Gallimard, 2006.
- GOLDMANN, Lucien – *Le Dieu caché. Étude sur la vision tragique dans les Pensées de Pascal et dans le théâtre de Racine*. Paris : Gallimard, 1975, col. « Bibliothèque des Idées », (1<sup>ère</sup> édition, 1956).
- MAC BRIDE, Robert – « Madame de Maintenon – pédagogue chrétienne et raisonnable », in *Autour de Françoise d'Aubigné Marquise de Maintenon. Actes des jour-*
- 
- liberté des hommes et les exigences d'une divinité non empiriquement observable s'avère très difficile, sinon gênante. Il n'est donc pas surprenant de découvrir que plusieurs critiques préfèrent vanter les valeurs laïques et anthropocentriques, incarnées par Athalie, et confondre l'orthodoxie religieuse de la pièce avec des expressions de fanatisme, dont Joad et Joas seraient les principaux représentants.

*nées de Niort, 23-25 mai 1996*. Tome II. Niort : Albineana-Cahiers d'Aubigné, 1999, 411-424.

MONGRÉDIEN, Georges – « *Athalie* » de Racine. Paris : Sfelt, 1946.

NEVEU, Bruno – « La maison de Saint-Cyr au temps de Racine », in « *Athalie* » de Jean Racine, *musique de Servaas de Konink*. Ed. Manuel Couvreur. Bruxelles : Le Cri, 1992, 77-88.

NIDERST, Alain (1995). *Les Tragédies de Racine : diversité et unité*, Paris, Nizet [éd. revue et augmentée], (1<sup>ère</sup> édition, 1975), (7-16, 149-165, 177, 184-189).

ORCIBAL, Jean – *La Genèse d'« Esther » et d'« Athalie »*. Paris : Vrin, 1950.

PIÉJUS, Anne – *Le Théâtre des demoiselles. Tragédie et musique à Saint-Cyr à la fin du Grand Siècle*. Paris : Société Française de Musicologie, 2000 (7-136, 229-277, 529-662).

RACINE, Jean – *Athalie*. Ed. Georges Forestier. Paris : Gallimard, 2001, col. « Folio théâtre ».

REYFF, Simone de – *L'Église et le théâtre : l'exemple de la France au XVII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Les Éditions du Cerf, 1998.

ROHOU, Jean – *Jean Racine, « Athalie »*. Paris : Presses Universitaires de France, 2003.

